

## **Cahier des charges marché « voyages scolaires »**

### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent marché porte sur la fourniture de voyages scolaires pour le collège LUCIE AUBRAC au cours de l'année scolaire 2019/2020.

### **Article 2 : durée du marché**

Ce marché s'applique de la date d'attribution à la date de fin de chacun des séjours.

### **Article 3 : constitution des différents lots**

Ce marché comprend 2 lots pour des voyages à destination de :

Lot 1 : Italie

Lot 2 : Baie de somme

### **Article 4 : forme du marché**

Le marché sera passé en procédure adaptée, avec possibilité de négociation avec deux ou plusieurs candidats, et avec possibilité d'attribution sans négociation préalable.

### **Article 5 : nombre d'élèves prévus par voyage**

Le nombre d'élève indiqué servira de base pour le calcul du prix du marché et pour l'attribution.

Cependant, en raison des choix des familles, le nombre d'élèves pourra être inférieur d'un maximum de 8 élèves. L'organisme précisera donc dans son offre le prix ajusté en fonction du nombre d'élèves jusqu'à 8 élèves en moins.

### **Article 6 : annulation du voyage**

Au cas où le nombre d'élève inscrits serait inférieur de plus de 8 au nombre initialement prévu, le collège se réserve le droit d'annuler le séjour, sans que l'organisme de voyage ne puisse prétendre à la moindre indemnité.

Le cas échéant, si le voyage devait être annulé, le prestataire en serait avisé par courrier recommandé au plus tard le *31 décembre 2019*.

*Par ailleurs, si le collège était contraint d'annuler le voyage pour des causes extérieures (ex : menace terroriste, aléa climatique etc), le prestataire serait indemnisé par l'établissement dans la limite des dépenses engagées et non récupérables.*

### **Article 7 : programme des séjours**

Le programme demandé correspond aux souhaits des organisateurs, mais le prestataire est libre de proposer des variantes, en fonction de la saisonnalité de certaines manifestations ou de l'ouverture de certains sites, ainsi que de sa connaissance des visites présentant un intérêt sur place.

## **Article 8 : modalités d'hébergement**

### **Lot 1 : Italie :**

Les élèves seront accueillis en hôtel ou village vacances.

S'agissant des Hôtels, les chambres doivent être les unes à côté des autres et au même étage.

Enfin, les hébergements seront situés à proximité de la majeure partie des visites prévues au programme, pour limiter le temps perdu en transport le matin et le soir.

### **Lot2 : Baie de Somme :**

Les enseignants souhaitent un hébergement à « l'Escale en Baie de somme » ainsi qu'un hébergement aux environs d'Amiens pour une nuitée.

Les chambres doivent être les unes à côté des autres et au même étage.

## **Article 9 : restauration pendant la durée du séjour**

Le prestataire prendra à sa charge tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) pendant toute la durée du séjour, à l'exception *du repas du jour 1*.

Le collège adressera au prestataire avant le séjour la liste des élèves présentant des intolérances alimentaires, allergies ou des régimes particuliers. Le prestataire en tiendra compte dans les repas proposés aux élèves, ainsi que dans les consignes données à l'auberge de jeunesse le cas échéant.

## **Article 10 : suivi du séjour**

Le prestataire précisera dans son offre les mesures de suivi du groupe pendant le séjour (contact physique sur place, hotline en cas de problème etc).

## **Article 11 : modalités de transport des élèves sur place**

Les transports sur place se feront avec le même bus tout le séjour.

## **Article 12 : coût du séjour**

Le prestataire précisera pour chaque lot auquel il candidate :

- Le prix individuel par participant (y compris les accompagnateurs)
- Le coût total
- Le détail entre le coût du transport, de l'hébergement et des visites (détail par visite)
- Le prix individuel en cas de nombre d'élève inférieur à celui prévu (jusqu'à 10)
- Les conditions de son assurance annulation individuelle et collective (le collège se réserve le droit de faire appel à un autre prestataire pour l'assurance)

Le prix sera réputé comprendre toutes les charges, taxes, frais de péages ou de stationnement etc. Aucune indemnité ou somme de toute nature ne pourra être réclamée en sus au collègue.

Par ailleurs, il est rappelé que les « allocations pédagogiques » et autres sommes versées aux enseignants par le prestataire sont illégales. Le collègue remettra aux enseignants une régie pour les dépenses nécessaires sur place.

Pour les visites, si certaines doivent être payées directement sur place et ne peuvent être payées en amont par le prestataire, ce point sera précisé avec les montants correspondants, pour que le collègue puisse prévoir une régie à remettre aux enseignants. Ces sommes seront donc déduites du total du coût du séjour.

### **Article 13 : modalités de règlement**

Le collègue commencera à régler le prix du séjour après la date indiquée à l'article 6 (date limite pour l'annulation du séjour). Le prestataire émettra des factures d'avances d'un maximum de 40 % pour le 1<sup>er</sup> acompte et 20 % pour le second acompte. Le solde sera payé entre le

- Lot 1 : Avril 2020
- Lot 2 : 06/04 au 10/04/20

### **Article 14 : autres clauses du marché**

Le CCAG Fournitures et services s'applique au présent marché dans toutes ses clauses, hormis celles pour lesquelles le présent cahier des charges dispose des éléments contraires, lesquels priment alors sur le CCAG FS.

## **Annexe 1 - Italie – 49 élèves et 4 accompagnateurs**

### 1<sup>er</sup> jour:

Départ de l'établissement 6h00

Repas froid prévu par la famille

### 2<sup>ème</sup> jour:

Arrivée à ROME vers 7h00

Visite de Rome antique : la colonne Trajane, le Forum Romain, le Palatin, le Colisée, l'arc de Constantin.

Région de Sorrento le soir

Repas du soir hôtel ou village vacances

### 3<sup>ème</sup> jour :

Matinée : visite de Pompéi

Pique-nique fourni

Après-midi : excursion au vesuve au sommet panorama de la baie de Naples

### 4<sup>ème</sup> jour:

Excursion à Paestum : visite du site : les ruines avec la basilique, le temple de Neptune, le temple de Cérès et le musée qui renferme les fresques de la tombe du plongeur.

Pique-nique fourni

Plage de Paestum

### 5<sup>ème</sup> jour :

Musée archéologique de Naples renfermant des objets retrouvés à Herculaneum et Pompéi.

Pique-nique fourni

Après-midi : agritourisme

### 6<sup>ème</sup> jour :

Visite de Rome

Pique-nique fourni

Temps libre

Réserver un repas en Pizzeria

### 7<sup>ème</sup> jour :

Départ matin

Prévoir sur autoroute un petit déjeuné et repas midi

## **Annexe 2 – BAIE DE SOMME - 49 élèves et 4 accompagnateurs**

Les enseignants souhaitent faire découvrir aux élèves : Visite nature pour voir les phoques, sortie kayak, parc de Marquenterre.

Mais aussi sur Amiens, Cathédrale, hortillonnages (barque, jardin des vertueux), beffroi et le château de Rambures.